

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES COMPÉTENCES

MÉTIER : OUVRIER OU OUVRIÈRE EN AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Code CNP : 8612

Compétence 1 : Être capable de préparer des sites à aménager

Contexte de réalisation :

- En équipe ou en rotation avec d'autres travailleurs ou travailleuses.
- À l'extérieur, sur un terrain.
- Selon les plans.¹
- Selon les directives et instructions reçues du contremaître ou de la contremaîtresse.
- À l'aide de l'outillage, de l'équipement mécanique et de la machinerie légère appropriés.
- Selon les règles de santé et de sécurité du travail.
- Selon les normes et réglementations en vigueur (BNQ², protection environnementale).

Éléments de compétence	Critères de performance
<p>Être en mesure de :</p> <p>1.1 Organiser son travail.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Lire le plan et suivre les directives.▪ Visualiser les activités à réaliser et leur séquence.▪ Sélectionner l'outillage, l'équipement mécanique, la machinerie légère et les matériaux requis.▪ Vérifier l'état des matériaux et de l'outillage ainsi que le fonctionnement de l'équipement mécanique et de la machinerie légère.	<ul style="list-style-type: none">▪ Justesse de la lecture et de l'interprétation du plan et respect des directives.▪ Compréhension de la séquence des activités à réaliser.▪ Justesse de la sélection de l'outillage, de l'équipement mécanique, de la machinerie légère et des matériaux requis.▪ Vérification complète et précise de l'état des matériaux et du fonctionnement de l'outillage, de l'équipement mécanique et de la machinerie légère.
<p>1.2 Participer aux travaux préliminaires.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Repérer les végétaux et les matières inertes à conserver.▪ Appliquer les mesures appropriées de protection, de conservation ou d'atténuation.▪ Nettoyer le site.▪ Récupérer la terre arable et les matières inertes.	<ul style="list-style-type: none">▪ Détermination judicieuse des végétaux et des matières inertes à conserver.▪ Application des méthodes de protection, de conservation ou d'atténuation appropriées.▪ Nettoyage approprié du site.▪ Suppression des matériaux contaminés ou excédentaires, des végétaux indésirables et des autres rebuts, conformément au plan et aux directives de l'entreprise et selon les normes de protection environnementale.

¹ Le terme plan comprend le plan et les devis techniques

² BNQ : Bureau de Normalisation du Québec

Compétence 1 : Être capable de préparer des sites à aménager

Éléments de compétence	Critères de performance
<p>1.3 Participer au marquage de l'emplacement des ouvrages à réaliser et repérer les éléments du terrain.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Installer les piquets.▪ Positionner les niveaux.▪ Repérer les canalisations et les conduits souterrains.▪ Reconnaître les types de sols : sablonneux ou argileux.	<ul style="list-style-type: none">▪ Transposition précise des éléments du plan sur le terrain.▪ Localisation des piquets en fonction du plan.▪ Positionnement exact des niveaux et des dimensions d'altimétrie et de planimétrie.▪ Justesse de l'identification du type de sol.
<p>1.4 Participer aux travaux de terrassement brut.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Appliquer les mesures de sécurité sur et autour du site.▪ Collaborer aux travaux d'excavation et de déblayage.▪ Installer ou collaborer à l'installation de matériel de drainage souterrain, de conduits d'irrigation ou d'éclairage.▪ Collaborer aux travaux de remblayage et de compactage pour établir la sous-fondation.▪ Collaborer à vérifier la direction et l'inclinaison adéquates des pentes pour le drainage de surface.▪ Effectuer l'empierrement des grands talus.	<ul style="list-style-type: none">▪ Interprétation juste du plan.▪ Application efficace des mesures et des consignes de sécurité.▪ Coordination harmonieuse de gestes en rapport avec ceux des collègues sur le terrain.▪ Respect des directives de la mise en place des conduits souterrains.▪ Respect des techniques de remblayage et de compactage propres aux spécifications de la sous-fondation pour les matériaux inertes ou pour les végétaux.▪ Évacuation efficace des eaux de surface vers les points de captation.▪ Solidité des ouvrages d'empierrement.

MÉTIER : OUVRIER OU OUVRIÈRE EN AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Code CNP : 8612

Compétence 2 : Être capable de réaliser des ouvrages d'aménagement paysager en matériaux inertes : produits de béton ou de pierre sur une base granulaire et menuiserie de base**Contexte de réalisation :**

- En équipe ou en rotation avec d'autres travailleurs ou travailleuses.
- À l'extérieur, sur un terrain.
- Selon les plans.¹
- Selon les directives et instructions reçues du contremaître ou de la contremaîtresse.
- À l'aide de l'outillage, de l'équipement mécanique et de la machinerie légère appropriés.
- À l'aide de matériaux appropriés.
- Selon les règles de santé et de sécurité du travail.
Selon les normes et réglementations en vigueur (APPQ², BNQ³, protection environnementale).

Éléments de compétence**Critères de performance****Être en mesure de :****2.1 Organiser son travail.**

- Lire le plan et suivre les directives.
- Visualiser les activités à réaliser et leur séquence.
- Sélectionner l'outillage, l'équipement mécanique, la machinerie légère et les matériaux requis.
- Vérifier l'état des matériaux et de l'outillage ainsi que le fonctionnement de l'équipement mécanique et de la machinerie légère.

- Justesse de la lecture et de l'interprétation du plan et respect des directives.
- Compréhension de la séquence des activités à réaliser.
- Justesse de la sélection de l'outillage, de l'équipement mécanique, de la machinerie légère et des matériaux requis.
- Vérification complète et précise de l'état des matériaux et du fonctionnement de l'outillage, de l'équipement mécanique et de la machinerie légère.

1 Le terme plan comprend le plan et les devis techniques

2 Association des paysagistes professionnels du Québec

3 BNQ : Bureau de Normalisation du Québec

Compétence 2 : Être capable de réaliser des ouvrages d'aménagement paysager en matériaux inertes : produits de béton ou de pierre sur une base granulaire et menuiserie de base

Éléments de compétence	Critères de performance
<p>2.2 Réaliser les fondations.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Délimiter les aires d'implantation des ouvrages. ▪ Vérifier l'état de la sous-fondation en fonction de la fondation à ériger; apporter des corrections, s'il y a lieu. ▪ Mettre en place les fondations de matériaux granulaires : <ul style="list-style-type: none"> - Installer la toile géotextile. - Remblayer avec des matériaux granulaires. - Compacter. ▪ Mettre en place les fondations de béton : <ul style="list-style-type: none"> - Installer les coffrages ou les formes de la coulée. - Installer les tiges d'armature ou les treillis métalliques. - Effectuer les opérations de coulage et de finition du béton. - Décoffrer et remblayer. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Interprétation juste du plan. ▪ Compréhension des spécifications des ouvrages à ériger. ▪ Application correcte des méthodes de pose et de compactage des matériaux granulaires en fonction de la nature du sol et des ouvrages à installer : <ul style="list-style-type: none"> - Grosseur. - Épaisseur. - Densité. - Humidité. - Nivellement. ▪ Application correcte des méthodes de coffrage appropriées en fonction des ouvrages à réaliser : <ul style="list-style-type: none"> - Solidité. - Étanchéité. - Conformité des dimensions à celles du plan. - Alignement. - Équerrage. - Niveaux horizontaux et verticaux. ▪ Disposition adéquate des tiges d'armature ou des treillis métalliques. ▪ Respect des techniques de mise en place du béton en fonction de l'ouvrage à réaliser : <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place et épandage. - Tassement. - Vibration. - Nivelage. - Finition. ▪ Solidité des dispositifs et des points d'ancrage. ▪ Solidité et horizontalité de la fondation. ▪ Vérification constante des niveaux. ▪ Respect des spécifications du plan et des directives.

Compétence 2 : Être capable de réaliser des ouvrages d'aménagement paysager en matériaux inertes : produits de béton ou de pierre sur une base granulaire et menuiserie de base

Éléments de compétence	Critères de performance
<p>2.3 Construire des ouvrages avec des produits de béton ou de pierre (sans joints de mortier) sur une base granulaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérifier l'état du lit de pose et rectifier, s'il y a lieu. ▪ Disposer les matériaux en place. ▪ Surfaces horizontales : <ul style="list-style-type: none"> - Vérifier le niveau et la pente pour l'égouttement; rectifier, s'il y a lieu. - Effectuer les opérations de pose, d'ajustement (bordures), d'alignement (dalles, pavés) et de coupe. - Effectuer le compactage, le nivelage, le sablage et la fixation. - Effectuer les opérations de finition. ▪ Surfaces verticales : <ul style="list-style-type: none"> - Installer la membrane géotextile et le système de drainage. - Installer le premier rang et ajuster le niveau. - Effectuer le montage et le remblai des autres rangs. - Installer et fixer le bloc de couronnement. - Remblayer avec de la terre végétale ou d'autres produits, s'il y a lieu. - Effectuer les opérations de finition. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Interprétation juste du plan. ▪ Composition, épaisseur et nivellement adéquats du lit de pose. ▪ Sélection judicieuse des pierres. ▪ Application correcte des techniques de coupe et de taille des produits de béton et de pierre : <ul style="list-style-type: none"> - Méthode de coupe et de taille sécuritaire. - Conformité de la coupe et de la taille avec l'effet désiré. - Respect des angles et des dimensions. ▪ Application correcte des techniques de pose de la pierre : <ul style="list-style-type: none"> - Nivellement et planéité. - Agencement harmonieux. - Uniformité des pierres. - Joints entrecoupés de façon adéquate. ▪ Application correcte des techniques de pose des produits de béton : <ul style="list-style-type: none"> - Nivellement et planéité. - Joints entrecoupés de façon adéquate. - Alignement. - Uniformité des couleurs. - Solidité des bordures et régularité des courbes. - Stabilité des pavés. ▪ Fixation adéquate et sécuritaire du bloc de couronnement. ▪ Remplissage uniforme des joints. ▪ Vérification constante des niveaux. ▪ Respect des spécifications du plan et des directives.

Compétence 2 : Être capable de réaliser des ouvrages d'aménagement paysager en matériaux inertes : produits de béton ou de pierre sur une base granulaire et menuiserie de base

Éléments de compétence	Critères de performance
<p>2.4 Effectuer des ouvrages avec des produits de béton ou de pierre, sur une base de béton existante.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nettoyer la base de béton existante et en corriger les inégalités, s'il y a lieu. ▪ Vérifier le niveau et les pentes; rectifier, s'il y a lieu. ▪ Installer un dispositif de drainage dans le cas d'une surface verticale. ▪ Disposer, tailler et fixer les matériaux. ▪ Effectuer les opérations de finition. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Interprétation juste du plan. ▪ Surface propre et plane. ▪ Application appropriée des techniques de drainage. ▪ Application correcte des techniques de coupe et de taille des produits de béton et de pierre : <ul style="list-style-type: none"> - Méthode de coupe et de taille sécuritaire. - Conformité de la coupe et de la taille avec l'effet désiré. - Respect des angles et des dimensions. ▪ Application correcte des techniques de coupe et de pose des produits de béton et de pierre : <ul style="list-style-type: none"> - Planéité. - Nivellement. - Alignement. - Uniformité des joints. • Application propre et soignée des adhésifs. ▪ Solidité de l'ouvrage. ▪ Disposition esthétique des matériaux de recouvrement. ▪ Vérification constante des niveaux. ▪ Respect des spécifications du plan et des directives.
<p>2.5 Effectuer les opérations de menuiserie de base.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Installer les ancrages sur les fondations, s'il y a lieu. ▪ Couper le bois selon les dimensions requises. ▪ Appliquer le traitement préservatif sur les coupes. ▪ Assembler les structures horizontales ou verticales. ▪ Installer et fixer les structures. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Interprétation juste du plan. ▪ Précision des mesures et des calculs. ▪ Application correcte des techniques de coupe. ▪ Application correcte des techniques d'assemblage : <ul style="list-style-type: none"> - Alignement. - Équerrage. - Horizontalité. - Verticalité. ▪ Solidité des assemblages. ▪ Respect des spécifications du plan (niveaux et dimensions) et des directives.

Compétence 2 : Être capable de réaliser des ouvrages d'aménagement paysager en matériaux inertes : produits de béton ou de pierre sur une base granulaire et menuiserie de base

Éléments de compétence	Critères de performance
<p>2.6 Assurer la sécurité du site, effectuer le nettoyage et le contrôle de la qualité.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Appliquer les mesures de sécurité sur et autour du site.▪ Nettoyer le site.▪ Vérifier le travail et apporter les corrections nécessaires, s'il y a lieu.▪ Nettoyer et ranger l'outillage et l'équipement mécanique.▪ Collaborer aux activités de fermeture du chantier.▪ Disposer des produits excédentaires et des rebuts.	<ul style="list-style-type: none">▪ Application efficace des mesures et des consignes de sécurité.▪ Propreté exemplaire de l'ouvrage et du site.▪ Détermination visuelle des irrégularités ou des défauts et application des corrections appropriées.▪ Nettoyage correct et rangement approprié des outils et de l'équipement mécanique.▪ Respect des directives.▪ Élimination méthodique des résidus selon les normes de protection environnementale ou les directives de l'entreprise.

MÉTIER : OUVRIER OU OUVRIÈRE EN AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Code CNP : 8612

Compétence 3 : Être capable de réaliser des ouvrages d'aménagement paysager: plans d'eau, rocailles, systèmes d'éclairage à basse tension**Contexte de réalisation :**

- En équipe de travail ou en rotation avec d'autres.
- À l'extérieur, sur un terrain.
- Selon les plans.¹
- Selon les directives et instructions reçues du contremaître ou de la contremaîtresse.
- À l'aide de l'outillage, de l'équipement mécanique et de la machinerie légère appropriés.
- À l'aide de matériaux et de végétaux.
- Selon les règles de santé et de sécurité du travail.
Selon les normes et réglementations en vigueur (APPQ², BNQ³, protection environnementale).

Éléments de compétence**Critères de performance****Être en mesure de :****3.1 Organiser son travail.**

- Lire le plan et suivre les directives.
- Visualiser les activités à réaliser et leur séquence.
- Sélectionner l'outillage, l'équipement mécanique, la machinerie légère et les matériaux requis.
- Vérifier l'état des matériaux et de l'outillage ainsi que le fonctionnement de l'équipement mécanique et de la machinerie légère.

- Justesse de la lecture et de l'interprétation du plan et respect des directives.
- Compréhension de la séquence des activités à réaliser.
- Justesse de la sélection de l'outillage, de l'équipement mécanique, de la machinerie légère et des matériaux requis.
- Vérification complète et précise de l'état des matériaux et du fonctionnement de l'outillage, de l'équipement mécanique et de la machinerie légère.

1 Le terme plan comprend le plan et les devis techniques

2 Association des paysagistes professionnels du Québec

3 BNQ : Bureau de Normalisation du Québec

Compétence 3 : Être capable de réaliser des ouvrages d'aménagement paysager: plans d'eau, rocailles, systèmes d'éclairage à basse tension

Éléments de compétence	Critères de performance
<p>3.2 Installer des plans d'eau.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérifier l'emplacement, l'état de la sous-fondation et du drainage, apporter des corrections, s'il y a lieu. ▪ Vérifier la forme et les dimensions du bassin et apporter des corrections, s'il y a lieu. ▪ Installer les fondations de sable. ▪ Installer la structure de rétention d'eau : <ul style="list-style-type: none"> - Toiles géotextiles et membrane imperméable. - Dispositifs d'ancrage. - Trop-plein. ▪ Installer les systèmes de circulation, d'alimentation en eau et de filtration de l'eau. ▪ Vérifier le bon fonctionnement des systèmes. ▪ Effectuer les travaux de finition et de camouflage. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Interprétation juste du plan. ▪ Sous-fondation et drainage appropriés à la nature du sol et à l'ouvrage à installer. ▪ Excavation appropriée en fonction du plan. ▪ Épaisseur et nivellement appropriés du lit de sable. ▪ Détermination exacte des dimensions des toiles et de la membrane. ▪ Élimination des plis et prévention des perforations des membranes. ▪ Solidité des dispositifs d'ancrage. ▪ Étanchéité de la structure. ▪ Application des méthodes appropriées d'installation du trop-plein et du système de captation d'eau. ▪ Application des méthodes adéquates d'installation de la pompe et du système de filtration : <ul style="list-style-type: none"> - Vérification de la pression et du débit des jeux d'eau. ▪ Application des méthodes adéquates de raccordement (arrivée d'eau) et de contrôle du niveau de l'eau : <ul style="list-style-type: none"> - Solidité et stabilité de la flotte, s'il y a lieu. ▪ Installation solide et soignée des matériaux de finition : <ul style="list-style-type: none"> - Pierres. - Produits de béton. ▪ Utilisation des méthodes adéquates de camouflage de la tuyauterie, de la pompe et de la flotte. ▪ Respect des spécifications du plan et des directives.
<p>3.3 Construire une rocaille.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Repérer l'emplacement. ▪ Vérifier l'état de la fondation et le drainage. ▪ Moduler le terrain. ▪ Effectuer les excavations selon les pierres à installer. ▪ Disposer les pierres, les stabiliser et les arrimer. ▪ Épandre la terre végétale en prévision de la plantation, s'il y a lieu. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Interprétation juste du plan. ▪ Fondation et drainage appropriés aux ouvrages à installer. ▪ Profondeur, assise et drainage des excavations convenant aux pierres à installer. ▪ Bonnes techniques de disposition des pierres : <ul style="list-style-type: none"> - Inclinaison. - Enfouissement. - Stabilité. - Horizontalité des strates, s'il y a lieu. - Agencement harmonieux. ▪ Utilisation des techniques adéquates de manipulation des pierres. ▪ Ajout d'une quantité suffisante de terre végétale. ▪ Respect des spécifications du plan et des directives.

Compétence 3 : Être capable de réaliser des ouvrages d'aménagement paysager: plans d'eau, rocailles, systèmes d'éclairage à basse tension

Éléments de compétence	Critères de performance
<p>3.4 Installer un système d'éclairage à basse tension.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Repérer l'emplacement des conduits. ▪ Installer la boîte de contrôle, le transformateur et le connecteur de l'appareil. ▪ Installer et fixer le câblage et les luminaires. ▪ Raccorder les composants à l'installation électrique. ▪ Programmer le système. ▪ Vérifier le bon fonctionnement du système. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Interprétation juste du plan. ▪ Localisation précise des conduits installés. ▪ Installation sécuritaire et solide de la boîte de contrôle, du transformateur, du connecteur et des luminaires. ▪ Raccordement sécuritaire à l'installation électrique. ▪ Profondeur appropriée de l'enfouissement du câblage. ▪ Camouflage adéquat des composants. ▪ Programmation adéquate du système. ▪ Vérification minutieuse du fonctionnement du système. ▪ Respect des normes du fabricant. ▪ Respect des spécifications du plan et des directives.
<p>3.5 Assurer la sécurité du site, effectuer le nettoyage et le contrôle de la qualité.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appliquer les mesures de sécurité sur et autour du site. ▪ Nettoyer le site. ▪ Vérifier le travail et apporter les corrections nécessaires, s'il y a lieu. ▪ Nettoyer et ranger l'outillage et l'équipement mécanique. ▪ Collaborer aux activités de fermeture du chantier. ▪ Disposer des produits excédentaires et des rebuts. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Application efficace des mesures et des consignes de sécurité. ▪ Propreté exemplaire de l'ouvrage et du site. ▪ Détermination visuelle des irrégularités ou des défauts et application des corrections appropriées. ▪ Nettoyage correct et rangement approprié des outils et de l'équipement mécanique. ▪ Respect des directives. ▪ Élimination méthodique des résidus selon les normes de protection environnementale ou les directives de l'entreprise.

MÉTIER : OUVRIER OU OUVRIÈRE EN AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Code CNP : 8612

Compétence 4 : Être capable d'implanter des végétaux ligneux et des végétaux herbacés**Contexte de réalisation :**

- En équipe ou en rotation avec d'autres travailleurs ou travailleuses.
- À l'extérieur, sur un terrain.
- Selon les plans.¹
- Selon les directives et instructions reçues du contremaître ou de la contremaîtresse.
- À l'aide de l'outillage, de l'équipement mécanique et de la machinerie légère appropriés.
- À l'aide de matériaux et de végétaux.
- Selon les règles de santé et de sécurité du travail.
- Selon les normes et réglementations en vigueur (BNQ², protection environnementale).

Éléments de compétence**Critères de performance****Être en mesure de :****4.1 Organiser son travail.**

- Lire le plan et suivre les directives.
- Visualiser les activités à réaliser et leur séquence.
- Sélectionner l'outillage, l'équipement mécanique, la machinerie légère et les matériaux requis.
- Vérifier l'état des matériaux et de l'outillage ainsi que le fonctionnement de l'équipement mécanique et de la machinerie légère.

- Justesse de la lecture et de l'interprétation du plan et respect des directives.
- Compréhension de la séquence des activités à réaliser.
- Justesse de la sélection de l'outillage, de l'équipement mécanique, de la machinerie légère ainsi que des matériaux et des végétaux.
- Vérification complète et précise de l'état des matériaux et du fonctionnement de l'outillage, de l'équipement mécanique et de la machinerie légère.

4.2 Préparer la zone de plantation.

- Délimiter les aires de plantation et les bandes de propreté à l'aide de rubans ou de bordures.
- Épandre le substrat spécifique au type de plantation, puis y ajouter des amendements et des fertilisants, s'il y a lieu.
- Collaborer à vérifier de nouveau la direction et l'inclinaison adéquates des pentes pour le drainage de surface.
- Effectuer l'excavation des trous et des fosses de plantation.
- Effectuer le nivellement final.

- Interprétation juste du plan.
- Découpage propre et esthétique des aires de plantation et de propreté.
- Justesse du choix du substrat en fonction du type de végétaux à planter.
- Homogénéité du mélange pour les plantations.
- Évacuation efficace des eaux de surface vers les points de captation.
- Excavation appropriée au type de plantation.
- Surface lisse et uniforme du substrat, texture fine et meuble.
- Respect des spécifications du plan et des directives.

1 Le terme plan comprend le plan et les devis techniques

2 BNQ : Bureau de Normalisation du Québec

Compétence 4 : Être capable d'implanter des végétaux ligneux et des végétaux herbacés

Éléments de compétence	Critères de performance
<p>4.3 Planter ou transplanter des végétaux ligneux, à racines nues, en motte ou en contenant.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Extraire les végétaux de leur lieu d'origine en protégeant leurs racines, dans le cas d'une transplantation. ▪ Effectuer les actions préliminaires : enlèvement du recouvrement, dépotage, taille de formation. ▪ Déposer les végétaux dans les fosses de plantation. ▪ Effectuer les actions de remblayage et de stabilisation, d'amendement et de fertilisation. ▪ Arroser. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Interprétation juste du plan. ▪ Justesse de l'identification des espèces. ▪ Application correcte des techniques de transplantation. ▪ Manutention appropriée des végétaux et protection constante de leur système racinaire. ▪ Application correcte des techniques de plantation appropriées. ▪ Arrosage suffisant. ▪ Respect des spécifications du plan et des directives.
<p>4.4 Planter ou transplanter des végétaux herbacés en pot, en motte ou en caisson.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Extraire les végétaux de leur lieu d'origine en protégeant leurs racines, dans le cas d'une transplantation. ▪ Retirer les végétaux de leur contenant. ▪ Déposer les végétaux dans les trous de plantation. ▪ Effectuer les actions de remblayage et, d'amendement et de fertilisation. ▪ Arroser. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Interprétation juste du plan. ▪ Justesse de l'identification des espèces. ▪ Application correcte des techniques de transplantation. ▪ Manutention appropriée des végétaux et protection constante de leur système racinaire. ▪ Application correcte des techniques de plantation appropriées. ▪ Arrosage suffisant. ▪ Respect des spécifications du plan et des directives.
<p>4.5 Installer du gazon par ensemencement ou par plaques.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparer les surfaces : <ul style="list-style-type: none"> - Épandage du terreau pour pelouse. - Terrassement de finition. - Fertilisation. ▪ Ensemencer les surfaces. ▪ Poser le gazon en plaques. ▪ Arroser. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Interprétation juste du plan. ▪ Surface lisse et uniforme du sol. ▪ Texture fine et meuble du substrat. ▪ Respect des directives d'utilisation des fertilisants. ▪ Respect des techniques d'ensemencement. ▪ Respect des techniques de gazonnement par plaques. ▪ Arrosage approprié. ▪ Respect des spécifications du plan et des directives.

Compétence 4 : Être capable d'implanter des végétaux ligneux et des végétaux herbacés

Éléments de compétence	Critères de performance
<p>4.6 Assurer la sécurité du site, effectuer la finition, le nettoyage et le contrôle de la qualité.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Appliquer les mesures de sécurité sur et autour du site.▪ Épandre une couche de paillis, s'il y a lieu.▪ Nettoyer autour des trous et des fosses de plantation.▪ Vérifier le travail et apporter les corrections nécessaires, s'il y a lieu.▪ Nettoyer et ranger l'outillage et l'équipement mécanique.▪ Collaborer aux activités de fermeture du chantier.▪ Disposer des produits excédentaires et des rebuts.	<ul style="list-style-type: none">▪ Application efficace des mesures et des consignes de sécurité.▪ Disposition correcte du paillis.▪ Propreté exemplaire de l'ouvrage et du site.▪ Détermination visuelle des irrégularités et application des corrections appropriées.▪ Nettoyage et rangement appropriés de l'outillage et de l'équipement mécanique.▪ Respect des directives.▪ Élimination méthodique des rebuts selon les normes de protection environnementale ou les directives de l'entreprise.
<p>4.7 Entretien des aménagements paysagers.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Effectuer l'ouverture au printemps :<ul style="list-style-type: none">- Enlever les protections hivernales.- Nettoyer le terrain et les végétaux.- Préparer le sol (l'amender au besoin).▪ Effectuer l'entretien estival :<ul style="list-style-type: none">- Biner et désherber les plates-bandes.▪ Effectuer la fermeture à l'automne :<ul style="list-style-type: none">- Nettoyer les plates-bandes et le terrain.- Attacher les branches des arbustes.- Diviser et rabattre les vivaces.- Buter les rosiers et autres végétaux non rustiques.- Installer les protections hivernales.	<ul style="list-style-type: none">▪ Exécution correcte des activités d'entretien retenues.▪ Propreté exemplaire du site.

MÉTIER : OUVRIER OU OUVRIÈRE EN AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Code CNP : 8612

Compétence 5 : Être capable d'effectuer l'entretien de l'outillage et de l'équipement mécanique ainsi que de manœuvrer la machinerie légère**Contexte de réalisation :**

- Individuellement, en équipe ou en rotation avec d'autres travailleurs ou travailleuses.
- En atelier ou sur un terrain.
- Selon les directives et les instructions reçues du contremaître ou de la contremaîtresse.
- À partir des manuels d'entretien et guides du fabricant.
- Au moyen de l'outillage, de l'équipement mécanique et de la machinerie légère.
- À l'aide des produits appropriés.
- Selon les règles de santé et de sécurité du travail.
- Selon les normes et réglementations de protection environnementale.

Éléments de compétences**Critères de performance****Être en mesure de :****5.1 Effectuer les activités d'entretien régulier de l'outillage et de l'équipement mécanique.**

- Déterminer les pièces et les outils requis ainsi que la documentation pertinente.
- Déterminer les activités d'entretien périodique et les réaliser, entre autres :
 - Vérifier l'état de fonctionnement.
 - Lubrifier.
 - Nettoyer.
 - Affûter.
- Ranger la documentation utilisée.
- Disposer les produits selon les normes de protection environnementale.
- Remplir une fiche d'entretien.

- Sélection adéquate des pièces, des outils et de la documentation.
- Détermination juste du type de vérification et des activités d'entretien.
- Conformité des activités aux spécifications du fabricant et aux directives de l'entreprise.
- Choix approprié des lubrifiants et des carburants.
- Propreté et performance de l'outillage et de l'équipement mécanique.
- Respect des normes de protection environnementale pour l'élimination des produits.
- Pertinence et clarté des données consignées.

Compétence 5 : Être capable d'effectuer l'entretien de l'outillage et de l'équipement mécanique ainsi que de manœuvrer la machinerie légère

Éléments de compétences	Critères de performance
<p>5.2 Effectuer un dépannage.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Détecter un problème de fonctionnement mineur. ▪ Apporter les correctifs nécessaires. <ul style="list-style-type: none"> - Effectuer les ajustements requis. ou - Remplacer les éléments défectueux. ▪ Tester par la mise en marche et par l'utilisation. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Justesse de l'évaluation de l'état des mécanismes. ▪ Exactitude des correctifs apportés. ▪ Mise en marche sécuritaire. ▪ Fonctionnement adéquat de l'outillage et de l'équipement mécanique.
<p>5.3 Manœuvrer la machinerie légère.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Transporter de l'outillage, de l'équipement mécanique et des matériaux. ▪ Effectuer des travaux de remblai et de déblai. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exécution correcte des manœuvres de base. ▪ Raccordement sécuritaire de la remorque. ▪ Arrimage sécuritaire de l'outillage, de l'équipement mécanique et des matériaux. ▪ Respect des spécifications du plan : <ul style="list-style-type: none"> - Pentes. - Relief. ▪ Respect des règles de santé et de sécurité du travail.